

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-164 DU 4 MAI 1998

Portant création d'une Commission
d'enquête chargée de vérifier la gestion
financière et administrative de l'Office de
Radiodiffusion et Télévision du Bénin
(ORTB) depuis 1990 jusqu'à ce jour.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnel des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Il est créé une commission d'enquête chargée de vérifier la gestion financière et administrative de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB), depuis le 1er janvier 1990 jusqu'à ce jour.

Article 2: La Commission se compose comme suit :

Président : - Le Conseiller Technique à la Communication du Président de la République ;

Membres : - Un inspecteur des finances (Ministre des Finances) ;
- Un inspecteur des services et emplois publics (Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative) ;

Rapporteur : - Monsieur Berthaire BABATOUNDE, Conseiller Technique à la Moralisation de la vie publique de la Présidence de la République.

Article 3 : La Commission a pour mission de vérifier la gestion financière et administrative de l'ORTB depuis le 1er janvier 1990 jusqu'à ce jour.

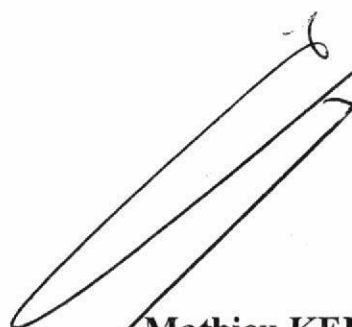
Article 4 : La Commission peut faire appel à toutes les personnes susceptibles de l'aider à l'accomplissement efficace de sa mission.

Article 5 : L'incidence financière relative aux travaux de la Commission sera prise en charge par l'ORTB.

Article 6 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **4 MAI 1998**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above the printed name.

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 Président - Membres -
rapporteur 4 JO 1